

CAP des assistants des bibliothèques 12 juin 2009

Pour la défense de nos missions de service public

Les représentants des personnels à la CAP des assistants des bibliothèques réunie le 12 juin 2009 protestent contre l'absence totale de concertation avec les personnels et les syndicats lors de la disparition de la SDBIS et la création de la MISTRD : alors que l'intersyndicale des bibliothèques et l'intersyndicale du ministère (MESR/MEN) avaient demandé dès le 20 février 2009 à rencontrer la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, pour lui faire part de leurs inquiétudes et de leurs propositions au sujet de la restructuration du ministère, elles n'ont été reçues que le 18 mars, le lendemain de la publication au Journal officiel des textes sur la nouvelle organisation du ministère ! La Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD) voit son personnel réduit de moitié, au risque de perdre l'expertise constituée par les agents de l'ex-SBDIS. Et la suppression du terme " bibliothèques " de l'intitulé des services ne peut que nous inquiéter.

Les représentants des personnels dénoncent également l'application de la RGPP au détriment des missions du ministère de la Culture et de la Communication. Au nom de la réduction des effectifs de la Fonction publique, le gouvernement met à bas vingt ans de politique publique qui avaient permis de renforcer et développer la lecture publique : la DLL, qui avait largement contribué à ce développement, est intégrée à une grande direction " média et industries culturelles ", dénomination sous laquelle disparaît toute référence à la lecture publique.

Les représentants des personnels rappellent que l'Etat a un rôle primordial à jouer comme régulateur et garant de l'égalité de tous pour l'accès à la culture et au savoir. Ce rôle passe par le renforcement des effectifs et des budgets d'investissement et de fonctionnement des deux ministères.

Les représentants des personnels rappellent également leur attachement à la vocation interministérielle de la filière des bibliothèques, à l'unité de cette filière et au maintien de sa gestion nationale.